

COMMUNE DE BUSSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/06/2022

Le 09 juin 2022, le Conseil municipal de BUSSAC s'est réuni à 20h15 à la salle des fêtes pour examiner les **points portés à l'ordre du jour**.

Sont présents : Messieurs Bernard MERLE, Dominique FRANÇOIS, Stéphane BRETHONNET, David DILIGEART, Arnaud DELFAUD et Mesdames Marie-Hélène LE PEMP, Marie-Josée JULLION et Viviane LASSALLE.

Absents excusés : Laurent CAYZAC et Karine PAUWELS

Représenté : Thomas BATHÉLLIER a donné pouvoir de, à Bernard MERLE

Madame Viviane LASSALLE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée municipale peut délibérer valablement.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 mai 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération n°2022-15 – DM1-Budget principal - Virement de crédit :

Le Maire indique au Conseil municipal qu'afin de pouvoir payer une facture d'investissement (panneaux de voirie) il convient de procéder aux modifications de crédits inscrits initialement au Budget Primitif principal tels que proposés dans le tableau ci-après.

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Proposé
Investissement	D	041	2135	Installations générales, agencements	- 1 000 €
Investissement	D	041	2152	Installations de voirie	+ 1 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette modification à l'unanimité.

3 – Questions diverses :

3.1 – Création d'un WC PMR public :

Le maire indique que nous avons reçu trois devis relatifs aux travaux de création d'un WC public et d'un local de stockage réservé aux associations, attenant à la salle communale. Après réflexion il est décidé de prendre le temps de bien analyser ces trois devis à partir d'un tableau comparatif détaillé.

3.2 – Elections législatives :

Le maire rappelle les directives préfectorales et présente le tableau du bureau de vote pour le premier tour des élections législatives qui est validé à l'unanimité

3.3 – Informations locations :

Le maire indique que : la famille SANCHEZ, locataire du presbytère haut, quittera le logement le 1^{er} juillet 2022 et que des travaux de remise en état suite à des dégâts des eaux dans la cuisine, pris en charge par l'assurance de ces derniers, devront être réalisés. Ensuite, madame DELAGE, locataire du pavillon B au Haut Picot quittera ce logement le 06 août et sera remplacée par Madame VACOSSIN dont le dossier a été validé par le Conseil municipal.

3.4 – Participation citoyenne :

Le maire indique que, pour finaliser notre adhésion au dispositif « Participation citoyenne » initié par la gendarmerie de Brantôme pour lutter contre la délinquance (vols et autres incivilités...) il faut désigner des référents de secteur qui seront les relais en lien avec la gendarmerie. Les référents volontaires sont :

- Pour le secteur SUD-EST (Tamisier, Lalande, les Jalajoux, les Batailleries) :
Mr ROUSSEL Bertrand
- Pour le secteur SUD-OUEST (Riviers, Crébantiéras, Lafarge, la Jubérie, Valpapat, Villat) :
Mr BRETHONNET Stéphane
- Pour le secteur NORD (le Tuiller, la Moissarie, l'Épaloudie, les Rousselies, le Gravat) :
Mr DELFAUD Arnaud
- Pour le secteur Centre-Est (Le Bourg, la Plansonnie, les Moulins, le Picot, la Serve, Puyjean, le Mas) :
Mr CAYZAC Laurent
- Pour le secteur Ouest (Borderage, Mironcellas, la Forêt) :
Mr JULLION Thierry

3-5 : Information loi « 3DS » :

Le maire indique que la nouvelle loi « **3DS** » (Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et la Simplification) possède un chapitre relatif aux chemins ruraux qui tend à renforcer la protection des chemins ruraux et leur continuité. Pour cela il est prévu la possibilité de procéder à un échange de terrain dans le cadre d'un changement d'assiette pour garantir la continuité de circulation. Tout cela dans une démarche simplifiée, sans enquête publique ni concertation préalable. Une simple information du public est requise d'une durée minimale d'un mois.

3-6 : Information « OAP » entrée du Bourg :

Le maire indique que le **PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) prévoit une **OAP** (Organisation d'aménagement Programmé) sur le terrain communal à l'entrée du Bourg (coté D2). Il propose de demander à l'**ATD** (Agence Technique Départemental) de réaliser un projet d'aménagement de cette zone en conformité avec les directives de l'OAP. Cela dans le but d'augmenter le nombre de raccordements à la station d'épuration afin de rééquilibrer le budget assainissement qui va être déficitaire à compter de 2023. L'autre solution, non souhaitable mais inévitable, étant d'augmenter la redevance assainissement des logements raccordés.

3-5 : Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le maire propose que, compte tenu de la période estivale, la prochaine réunion sera programmée en fonction des nécessités qui se présenteront. A défaut, nous procéderons à une réunion de rentrée dans la première quinzaine de septembre. Bonnes vacances à toutes et tous.

La séance du Conseil municipal est levée à 22h15.

Le Maire

Bernard MÉRLE



La secrétaire,

Viviane LASSALLE

